

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 34; Inter. 1192.

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

TOURENCOING : Téléph. 27.

Pour qu'une alliance soit possible...

En se rendant à Cannes, M. Briand se propose d'entreprendre une tâche singulièrement ardue, il faut le reconnaître, serait de nature, dans les circonstances actuelles, à décourager de moins audacieux que lui. Il a l'air d'être parti d'un état d'esprit qui n'a rien de commun avec celui qui a présidé à la signature de la déclaration de la Grande-Bretagne. C'est la chef de voûte de toute entente plus vaste que celle d'hier.

Il n'est pas un homme politique ayant étudié la crise que subit l'Europe, ses causes profondes, ses conséquences éventuelles, qui ne partage sur ce point l'opinion du président du Conseil. L'alliance étroite et loyale de la France et de l'Angleterre serait un gage de sécurité pour les deux pays et de tranquillité pour l'arrière et dont les effets se feraient sentir dans tous les domaines : politique, financier, économique. Elle suffirait à briser les résistances et intrigues, elle résoudrait la question du désarmement et faciliterait la solution de celle des changes.

Toutefois, pour s'entendre, comme dit l'autre, il faut être deux. Or, jusqu'à présent, nous n'avons eu qu'un. Bien mieux, si nous nous sommes unis à l'Allemagne, c'est la fragile rideau de l'Entente, c'est au prix de concessions dont chacune éveillait en nous un peu plus de désenchantement et d'insécurité.

Aujourd'hui, M. Lloyd George nous déclare que cette entente ne saurait s'élever et qu'il convient de dissiper les dissensions trop fréquentes entre les deux pays. Il ajoute aussi qu'il est d'abord indispensable de débayer le terrain semé d'obstacles et de fondrières sur lequel on plétisme d'être trop longtemps. Mais débayer le terrain, selon le Premier britannique, c'est faire table rase du passé, c'est-à-dire de toutes les affaires, de tous les engagements conclus depuis quatre ans.

Nous ne méconnaissons pas que les erreurs se sont accumulées, que le système sur lequel nous avons échafaudé une paix dite victorieuse est un système imprat cable, absurde et dangereux, qui nous incite à vivre dans un mélange des plus troublants, dans une illusion des plus redoutables.

Néanmoins, si l'on dit que la France par les arrangements qui lui ont été imposés, elle ne saurait envisager un régime nouveau, elle n'a pas la certitude d'y trouver les sécurités qui lui ont été refusées et les réparations indispensables à son relèvement économique et financier. Elle ne peut se risquer à sortir d'une catastrophe pour tomber dans une autre.

Une alliance franco-anglaise qui aurait pour condition le renouveau de la part de la France, sans qu'elle obtienne en échange toutes les garanties réelles, militaires et financières, dont elle ne saurait se passer, une pareille alliance serait d'avance condamnée; le pays désavouerait aussitôt l'homme qui aurait osé la conclure. C'est ce qu'il importe de faire comprendre à M. Lloyd George, et c'est précisément là que commencent les difficultés de la tâche entreprise par M. Briand.

LES DETTES DES ALLIÉS EN AMÉRIQUE

Washington, 4 janvier. — Un député, M. Davis, a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre des représentants une résolution qui, si elle était adoptée, obligerait la France à combler le paiement de la dette qu'elle a contractée pendant la guerre envers les Etats-Unis. Cette motion aurait pour objet, selon son auteur, de punir en quelque sorte la France de son attitude en ce qui concerne le programme navale présenté par M. Hughes et que la France refuse d'accepter tout au moins quant au tonnage des sous-marins.

Ressemblements pris, il semble bien qu'une telle résolution ait fort peu de chances d'être adoptée par la Chambre des représentants. Celui qui en prend l'initiative se verra, très probablement, obligé d'encaisser un échec, car l'ensemble de l'opinion américaine se rend compte, en dépit de certaines exagérations qu'on peut lire dans une certaine presse et de certains attaques injustes dont la France y est l'objet, que la France a le droit de penser à sa sauvegarde future. Il apparaît à la France, après avoir donné des preuves évidentes de bonne volonté en acceptant une réduction considérable de son tonnage de bateaux de première ligne, de conserver cependant les unités secondaires indispensables pour assurer ses communications avec ses colonies et sa tranquillité éventuelle.

Un autre projet en faveur des combattants
Washington, 4 janvier. — Un projet de loi a été déposé à la Chambre des représentants, demandant que le montant des dettes dues à l'Amérique par les nations alliées soit partagé comme suit : une moitié serait répartie entre les soldats américains ayant pris part à la campagne; l'autre moitié serait offerte aux soldats français, anglais, belges, italiens et portugais.

L'ACCORD ENTRE LA TURQUIE ET L'UKRAINE

Les deux parties s'engagent à s'aider mutuellement au triple point de vue économique, commercial et militaire.
Constantinople, 4 janvier. — Les négociations engagées depuis quatre jours à Ankara entre le général Frantz, chef de la délégation ukrainienne et les dirigeants kémalistes, relatif à la conclusion d'un traité d'amitié entre les deux gouvernements, viennent d'aboutir.
A l'occasion de la conclusion de cet accord, le commissaire aux Affaires étrangères a offert un grand banquet en l'honneur du représentant de l'Ukraine.
Selon une information complémentaire, l'accord reconnaît toutes les demandes turques. Conformément au traité national, les deux parties s'engagent mutuellement à s'aider au triple point de vue économique, commercial et militaire. L'assemblée nationale devra discuter et ratifier ce traité d'urgence.

LE CONSEIL SUPRÊME

L'arrivée à Cannes de MM. Briand et Loucheur
Cannes, 4 janvier. — M. Briand, accompagné de M. Loucheur, est arrivé à 10 h. 14. Ils se sont rendus aussitôt dans leurs appartements. Pendant la traversée de la ville, le président du Conseil a été l'objet de chaleureuses ovations.

M. Briand offre un déjeuner aux représentants des Alpes-Maritimes
Cannes, 4 janvier. — Après avoir pris quelques instants de repos à l'hôtel, M. Briand, accompagné de M. Loucheur, est allé faire une promenade à pied, le long de la Croisette.

Le Président du Conseil au Cercle Nautique
Cannes, 4 janvier. — M. Briand, président du Conseil, accompagné du préfet des Alpes-Maritimes, M. Armand Bernard, a visité le Cercle Nautique de Cannes, affecté aux réunions du Conseil Suprême.

L'arrivée de lord Curzon
Cannes, 4 janvier. — Lord Curzon, ministre des Affaires étrangères, et lady Curzon, sont arrivés, ce matin, à Cannes.

L'arrivée de la délégation italienne
Cannes, 4 janvier. — M. Bonomi, président du Conseil d'Italie, et la délégation italienne sont arrivés à Cannes à 4 h. 30, via Vintimille.

M. Gounaris quitte Rome
Rome, 4 janvier. — M. Gounaris a quitté Rome dans la matinée d'hier pour se rendre à Cannes. Les pourparlers italo-grecs n'ont pas abouti, les deux parties restant sur leurs positions.

M. Rathenau à Cannes
Berlin, 4 janvier. — La Commission du Reichstag pour les Affaires étrangères sera convoquée immédiatement après la Conférence de Cannes et le retour de M. Rathenau à Cannes.

ARRESTATION de M. Ernest Vilgrain

ANCIENT SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU RAVITAILLEMENT
Nancy, 4 janvier. — M. Ernest Vilgrain, ancien sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement, vient d'être mis sous mandat de dépôt.

86 millions de jetons dorés ont été échangés contre des coupures mises hors d'usage
Depuis le 15 septembre dernier, des jetons de bronze d'aluminium sont échangés, chaque jour, contre des billets, par les soins de la Banque de France. A l'heure actuelle, il a été mis en circulation pour plus de 56 millions de francs de cette monnaie nouvelle. Tout le monde ne s'en doute pas encore, mais cependant on commence à en voir à Paris aux mains des tramways et des autobus. Dans le commerce également leur apparition, depuis quelques jours surtout, est de moins en moins rare. Ils ne sauraient désormais tarder longtemps à devenir d'un usage courant, en attendant qu'ils aient totalement remplacé les malchanceuses coupures.

Les services de la Monnaie, en effet, ont jusqu'ici livré à la Banque de France pour 55 millions de francs de jetons, dont 3 millions et demi (7 millions de pièces) de 50 centimes.

Autant que le lot ont permis le matériel, le personnel et la place dont elle dispose, la Monnaie a, ces temps derniers, considérablement augmenté sa fabrication, laquelle d'ailleurs, depuis deux lustres, n'a pas cessé de devenir plus importante d'année en année.

Ainsi, en 1910, la Monnaie sortait de ses ateliers 62 millions de pièces de tout métal et de toute valeur; en 1911, 90 millions; en 1912, 110 millions; en 1913, 114 millions; en 1914 et en 1915, 115 millions; en 1916, année où le personnel travaillait jusqu'à treize heures par jour, on frappa 253 millions de pièces. Pour l'année 1921, il est permis d'évaluer le rendement à 290 millions de pièces; rien que pendant le mois de novembre, il a été frappé 24 millions 600.000 pièces de toutes sortes.

Il faut remarquer que le nombre des ouvriers affectés à ce travail n'a guère été augmenté depuis 1914 et qu'ils fournissent en ce moment neuf heures de travail par jour.

Quant à l'annexe de Vincennes, les machines n'étant pas encore arrivées, elle ne fonctionnera pas avant avril ou mai. On y fabriquera des jetons-monnaie de bronze d'aluminium. Soixante à soixante-dix ouvriers y travailleront.

L'annexe de Vincennes augmentera la fabrication mensuelle de la Monnaie de 10 millions de pièces.

Mécanisme, quand serons-nous complètement débarrassés des sales et incommodes petites coupures?
Si l'on se borne à remplacer les 300 millions de francs de coupures actuellement en circulation par une somme égale de jetons et si au fur et à mesure de l'apparition de ces derniers, les coupures sont retirées, on pense, à la Monnaie, qu'à la fin de l'année 1922, nous n'aurons plus qu'une monnaie de bronze d'aluminium propre et commode. Car il faut bien observer que les beaux jetons dorés sortent d'autant plus des presses que les petits billets deviennent plus rares.

Nous avons parlé tout à l'heure des jetons de 50 centimes. Les verrons-nous bientôt?
C'est au ministre des Finances qu'il appartient d'en décider.

Interrogé à ce sujet, le caissier principal de la Banque de France, qui organise de façon si parfaite l'émission des jetons de 1 et de 2 francs, a répondu qu'il ne croyait pas pouvoir en commencer tiennement la distribution avant d'en avoir une provision d'au moins 6 millions de francs.

L'ALLEMAGNE EN RUSSIE

La reprise des relations commerciales
Paris, 4 janvier. — D'après un long article qui cite les témoignages de Français revenant de Russie, on démontre que l'Allemagne s'installe dans ce pays et l'exploite. Les Soviétiques ont commandé à de grosses firmes allemandes 700 locomotives et des produits chimiques. Le montant de leurs marchés s'élèverait à un milliard et demi de marks. D'autre part, il vient de vendre en Allemagne douze wagons de fourrages, du bois de construction, de l'industrie. Ils ont aussi engagé des pourparlers relatifs à l'attribution de concessions aux Allemands. Le ministre de l'Economie a formé une Commission d'études économiques qui va partir pour la Russie.

Le traitre Ulmo fait son testament
Une information de l'« Et du Diable » annonce que le traitre Ulmo, dont la santé décline rapidement, s'est récemment converti au catholicisme. Il a vendu sa bibliothèque et catholisme. Il a vendu sa bibliothèque et catholisme. Il a vendu sa bibliothèque et catholisme.

Le jugement des coupables de guerre
Paris, 4 janvier. — La commission des coupables de guerre, instituée lors du Conseil suprême tenu à Paris, au mois d'août 1921, se réunira vendredi après-midi, à quatre heures, au ministère des Affaires étrangères. Elle avait été créée, on s'en convient, pour donner son avis sur la portée des jugements rendus à Leipzig.

M. Bonnevay, garde des sceaux, premier délégué de la France, sera assisté de M. Matte.

Le krach de la Banca di Sconto
Le « Giornale d'Italia » annonce qu'un décret remplaçant les administrateurs actuels de la Banca Italiana di Sconto a, par des commissaires judiciaires, paru aujourd'hui à l'« Officiel ».

5000 nouveaux médaillés militaires
Le « Journal Officiel » va publier très prochainement une importante promotion de médaillés militaires au titre de la commission Fayolle. Cette promotion compte environ 5.000 noms comprenant des sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée territoriale et de la réserve.

LA QUESTION IRLANDAISE

devant le Dail Eireann
Le Dail Eireann a repris ses séances, à Dublin, après un ajournement qui durait depuis le 22 décembre. Le débat sur le traité anglo-irlandais a été immédiatement abordé. Plusieurs députés qui n'ont pas encore pris la parole ont annoncé leur intention de le faire.

Farmi les adversaires du traité qui se sont fait entendre se trouvent la comtesse Mackiewicz, membre du Parlement, et qui a toujours nourri une grande inimitié envers la Grande-Bretagne.

D'autres députés ont dit que le sentiment du pays est fortement en faveur de la ratification, même la ville de Cork, qui a toujours été la forteresse de l'opposition, est probable que le vote sur le traité n'aura pas lieu avant jeudi ou vendredi.

Le drame de Vandelcourt

devant les assises de l'Oise
Beauvais, 4 janvier. — Le drame qui s'est passé en 1914, à Vandelcourt, commune de l'arrondissement de Compiègne, aura prochainement son épilogue devant les assises de l'Oise.

La Chambre des mises en accusation d'Amiens est, en effet, saisie de ce dossier.

Les accusés, Désiré Axel et Gérard Bulon, auraient fait périr dans les flammes un ouvrier agricole, Camille Caron, qui était composé de notables de la commune venant de condamner à mort pour avoir incendié la grange de son ancien patron.

Les faits se passent au moment du premier réveil allemand, alors que les services de police étaient complètement désorganisés.

Il n'est pas exclu qu'il y ait quelques mois et l'on a recueilli que le jeune Caron avait été tué et étendu sur une herse avant d'être brûlé vif.

LA LOI DE FINANCES

Les principales dispositions intéressantes industriels et commerçants
Paris, 4 janvier. — Le « Journal Officiel » portant la date du 17 janvier, publie la loi portant fixation du budget général de 1922.

Nous résumons ci-après les principales dispositions de la loi qui intéressent particulièrement les industriels et commerçants :

Publication des rôles de contributions directes et détail de réclamation
La publication des rôles de contributions directes aura lieu le troisième dimanche qui suivra la remise de ces rôles au percepteur.

Le délai de trois mois fixé pour les réclamations contre le budget général de 1922, sera prolongé de deux mois, à compter de la publication du rôle.

Le système forfaitaire pour le paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires est admis pour les commerçants n'ayant pas fait plus de 200.000 francs d'affaires l'an dernier.

Sont dispensés, sur leur demande et moyennant le versement d'un forfait annuel, de l'obligation de fournir aux agents des services financiers toutes justifications nécessaires à la fixation du chiffre d'affaires pour l'année en cours, les redevables dont le chiffre d'affaires n'a pas excédé pendant l'année précédente 120.000 fr.

Si l'agent de recouvrement dont le commerce principal est de vendre des marchandises ou objets à emporter ou à consommer sur place et de fournir le logement, ou 30.000 francs s'il s'agit d'autres redevables.

Le paiement sera fait par quart, tous les trois mois.

Cette faculté pourra être retirée par l'administration aux redevables ayant commis des infractions à l'égard de la loi sur les contributions directes.

Le premier versement de l'impôt ne sera effectué que le troisième mois qui suivra la promulgation de la présente loi. Ce premier versement comprendra, avec le chiffre de chaque mois, le montant du chiffre d'affaires depuis la mise en vigueur de la loi jusqu'à la fin du mois précédent son envoi.

Ces dispositions qui clarifient le système du forfait ont été extraites du projet de loi actuellement en instance devant le Sénat, qui tend à modifier les règles d'application de la loi sur le chiffre d'affaires.

La loi interdisant l'exportation des capitaux est maintenue jusqu'au 31 mars

Les dispositions de la loi du 3 avril 1918 réglementant l'exportation des capitaux et l'importation des valeurs mobilières, sont maintenues en vigueur jusqu'au 31 mars 1922, avec les modifications contenues dans l'article 13 de la loi du 29 février 1921.

Le gouvernement a déclaré au Parlement qu'il ferait une application de plus en plus libérale de la loi de 1918, afin de ménager une étape très nette vers le retour à un état de choses normal.

Régime fiscal des valeurs émises par les Sociétés françaises à l'étranger
Les séries spéciales d'obligations émises à l'étranger par les sociétés, compagnies ou entreprises françaises, depuis le 11 novembre 1918 jusqu'à l'expiration des cinq années qui suivront la promulgation de la présente loi, pourront, sur autorisation du Ministre des Finances, être soustraites, pour toute leur durée, au régime fiscal applicable aux titres émis par les Sociétés étrangères qui n'acquiescent pas par abonnement les taxes de timbre et de transmission et la taxe sur le revenu. Les conditions d'application de cette mesure seront réglées par décret.

Cette disposition qui a pour but de faciliter l'émission d'emprunts à l'étranger, par les sociétés françaises, avait fait l'objet d'un projet déposé le 15 octobre 1921 à la Chambre.

Le Parlement, pour hâter le vote de ladite disposition, l'a introduite dans la loi de finances.

Réduction de la taxe d'affranchissement pour les factures et relevés de comptes
La taxe d'affranchissement des factures, relevés de comptes ou de factures, notes d'honoraires non acquittés, expéditions sous bande ou sur carte à découper et ne comportant pas d'indications manuscrites autres que celles afférentes à la date, au nom et à l'adresse du débiteur et du créancier, à la nature des marchandises, etc., est réduite de 0 fr. 25 à 0 fr. 15.

Le prétendu accord franco-japonais

Faux documents
London, 4 janvier. — « Le Times » écrit que les prétendus documents publiés à Washington par les délégués de la République de Tchita sont des faux manifestes et personne en Grande-Bretagne n'y a attaché la moindre importance.

LA MONNAIE-MÉTAL

Jusqu'à ce jour, on a frappé pour 85 millions de francs de jetons-monnaie

86 millions de jetons dorés ont été échangés contre des coupures mises hors d'usage

Depuis le 15 septembre dernier, des jetons de bronze d'aluminium sont échangés, chaque jour, contre des billets, par les soins de la Banque de France. A l'heure actuelle, il a été mis en circulation pour plus de 56 millions de francs de cette monnaie nouvelle. Tout le monde ne s'en doute pas encore, mais cependant on commence à en voir à Paris aux mains des tramways et des autobus. Dans le commerce également leur apparition, depuis quelques jours surtout, est de moins en moins rare. Ils ne sauraient désormais tarder longtemps à devenir d'un usage courant, en attendant qu'ils aient totalement remplacé les malchanceuses coupures.

Les services de la Monnaie, en effet, ont jusqu'ici livré à la Banque de France pour 55 millions de francs de jetons, dont 3 millions et demi (7 millions de pièces) de 50 centimes.

Autant que le lot ont permis le matériel, le personnel et la place dont elle dispose, la Monnaie a, ces temps derniers, considérablement augmenté sa fabrication, laquelle d'ailleurs, depuis deux lustres, n'a pas cessé de devenir plus importante d'année en année.

Ainsi, en 1910, la Monnaie sortait de ses ateliers 62 millions de pièces de tout métal et de toute valeur; en 1911, 90 millions; en 1912, 110 millions; en 1913, 114 millions; en 1914 et en 1915, 115 millions; en 1916, année où le personnel travaillait jusqu'à treize heures par jour, on frappa 253 millions de pièces. Pour l'année 1921, il est permis d'évaluer le rendement à 290 millions de pièces; rien que pendant le mois de novembre, il a été frappé 24 millions 600.000 pièces de toutes sortes.

Il faut remarquer que le nombre des ouvriers affectés à ce travail n'a guère été augmenté depuis 1914 et qu'ils fournissent en ce moment neuf heures de travail par jour.

Quant à l'annexe de Vincennes, les machines n'étant pas encore arrivées, elle ne fonctionnera pas avant avril ou mai. On y fabriquera des jetons-monnaie de bronze d'aluminium. Soixante à soixante-dix ouvriers y travailleront.

L'annexe de Vincennes augmentera la fabrication mensuelle de la Monnaie de 10 millions de pièces.

Mécanisme, quand serons-nous complètement débarrassés des sales et incommodes petites coupures?
Si l'on se borne à remplacer les 300 millions de francs de coupures actuellement en circulation par une somme égale de jetons et si au fur et à mesure de l'apparition de ces derniers, les coupures sont retirées, on pense, à la Monnaie, qu'à la fin de l'année 1922, nous n'aurons plus qu'une monnaie de bronze d'aluminium propre et commode. Car il faut bien observer que les beaux jetons dorés sortent d'autant plus des presses que les petits billets deviennent plus rares.

Nous avons parlé tout à l'heure des jetons de 50 centimes. Les verrons-nous bientôt?
C'est au ministre des Finances qu'il appartient d'en décider.

Interrogé à ce sujet, le caissier principal de la Banque de France, qui organise de façon si parfaite l'émission des jetons de 1 et de 2 francs, a répondu qu'il ne croyait pas pouvoir en commencer tiennement la distribution avant d'en avoir une provision d'au moins 6 millions de francs.

LE DÉSARMEMENT NAVAL

Les unités navales américaines à supprimer ne seront pas détruites mais transformées
London, 4 janvier. — Un message Central News de Washington annonce que les commissions navales américaines ont décidé que les navires de guerre qui doivent être éliminés de la marine américaine ne seraient pas détruits, mais transformés de façon à les rendre inutilisables pour toutes fins militaires.

La France accepte les restrictions relatives à la guerre sous-marine
Washington, 4 janvier. — La France a accepté le principe de la proposition américaine, interdisant l'emploi des sous-marins contre les navires marchands.

En faisant connaître leur acceptation des restrictions relatives à la guerre sous-marine, les délégués français ont annoncé également qu'ils acceptent une autre déclaration de M. Root disant que tout commandant de sous-marin qui violerait ces prescriptions sera passible de la peine infligée pour piraterie.

La réponse des autres pays au sujet de cette seconde déclaration n'est pas encore connue. L'acceptation française a été communiquée à M. Hughes par M. Jusserand.

LE DÉSARMEMENT NAVAL

Le Ministre de la guerre sévère si l'ordinaire ne s'améliore pas
Paris, 4 janvier. — L'alimentation du soldat a fait, ces temps derniers, l'objet de vives critiques. Rations insuffisantes, denrées de qualité inférieure, mauvaise préparation des aliments, telles étaient, en général, les plaintes qui ont été, récemment, leur écho à la tribune de la Chambre.

L'enquête sévère prescrite par M. Louis Barthou, a démontré que beaucoup des améliorations qui avaient été consacrées par le règlement du 22 avril 1905 ont été, un peu partout, perdues de vue.

L'action des chefs de corps, en ce qui concerne l'ordinaire, la passation des marchés, etc., ne se ferait pas suffisamment sentir.

Autre constatation fâcheuse : les faiblesses des effectifs ayant obligé à réunir plusieurs unités pour former un seul ordinaire, cette mesure sort trop souvent de prétexte pour ne plus s'intéresser directement à l'alimentation des hommes.

Dorénavant, chaque fois que plusieurs unités seront réunies pour former un ordinaire, il sera désigné à tour de rôle un officier qui sera chargé, dans sa propre unité, de s'assurer chaque jour de la bonne présentation de la nourriture, de la propreté des ustensiles et de la répartition des aliments. Il aura toute latitude pour faire donner ce qui manquera ou remplacer ce qui est mauvais.

En notifiant ces observations aux autorités militaires, le ministre de la guerre annonce qu'il prendra des sanctions exemplaires pour toute négligence constatée.

L'ANNIVERSAIRE DE MOÏÈRE

celebré à Budapest
Budapest, 4 janvier. — A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Moïère, on prépare une grande fête à Budapest, le 15 janvier, une représentation de gala aura lieu au Théâtre National, on lui donnera « Tartuffe », précédé d'une causerie sur la vie du grand comique qui sera faite par le secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, M. Pekar. Les journaux publient de longs articles sur le culte de Moïère en Hongrie.

LES INCIDENTS ITALO-SERBES

Belgrade refuse de se soumettre aux exigences italiennes
Paris, 4 janvier. — Aucune réponse n'est encore parvenue à Rome à la note yougoslave demandant le désarmement des bateaux italiens croisant devant la côte dalmate.

La flotte italienne continue ses démonstrations dans les eaux yougoslaves.

Au ministère des Affaires étrangères de Belgrade, on déclare impossible de donner satisfaction aux graves exigences présentées par l'Italie. Toutefois, M. Pachtich continue à s'entretenir avec les représentants italiens et a envoyé d'importantes instantanés au ministre de Yougo-Slavie à Rome.

LE TRAITÉ UILMO FAIT SON TESTAMENT

Une information de l'« Et du Diable » annonce que le traitre Ulmo, dont la santé décline rapidement, s'est récemment converti au catholicisme. Il a vendu sa bibliothèque et catholisme. Il a vendu sa bibliothèque et catholisme.

Le jugement des coupables de guerre
Paris, 4 janvier. — La commission des coupables de guerre, instituée lors du Conseil suprême tenu à Paris, au mois d'août 1921, se réunira vendredi après-midi, à quatre heures, au ministère des Affaires étrangères. Elle avait été créée, on s'en convient, pour donner son avis sur la portée des jugements rendus à Leipzig.

M. Bonnevay, garde des sceaux, premier délégué de la France, sera assisté de M. Matte.

LE KRACH DE LA BANCA DI SCONTO

Le « Giornale d'Italia » annonce qu'un décret remplaçant les administrateurs actuels de la Banca Italiana di Sconto a, par des commissaires judiciaires, paru aujourd'hui à l'« Officiel ».

5000 nouveaux médaillés militaires
Le « Journal Officiel » va publier très prochainement une importante promotion de médaillés militaires au titre de la commission Fayolle. Cette promotion compte environ 5.000 noms comprenant des sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée territoriale et de la réserve.

LES PRINCIPAUX PHÉNOMÈNES CÉLESTES

que nous réserve l'année 1922
Alors que le météorologiste est encore impuissant à nous prédire le temps qu'il fera dans huit jours ou même après-demain, il est agréable de penser que les lois inéluctables de la Mécanique céleste permettent à l'astronome de décrire plusieurs années à l'avance les aspects du ciel et les grands phénomènes observables soit à l'œil nu, soit à l'aide de nos télescopes.

L'année 1922 sera-t-elle chaude ou froide, sèche ou humide? Les six savants l'ignorent. Tout ce que je puis dire — et je l'ai écrit dans ces colonnes — c'est que dans l'ensemble, les treize années qui vont suivre seront remarquables par le déficit de pluviosité, mais à l'égard la que de moyennes; impossible de dresser le problème de plus près, de moins à l'heure actuelle.

Vous désirez, par contre, connaître ce que nous réserve l'année 1922 au point de vue astronomique. Ici, je suis mieux outillé pour vous répondre; plus de prédictions incertaines, si l'on a le courage de nous entrions dans la précision mathématique, ou nos calculs sont d'une exactitude impressionnante.

LES ECLIPSES
Chaque année nous assistons à un certain nombre d'éclipses : 7 au maximum, visibles des différentes contrées de notre planète; dans ce cas, 5 sont des éclipses de Soleil et 2 des éclipses de Lune; ce fait est évidemment exceptionnel, mais il s'est présenté en 1823, en 1917 et il faudra attendre jusqu'en 1935 pour le voir se renouveler.

Mais nous connaissons aussi la disette d'éclipses : certaines années n'en ont que deux au total, comme en 1856 et en 1904. Dans ce cas, ces deux éclipses sont de Soleil; total et partiel.

En France, nous verrons l'éclipse partielle totale de Mars le mardi 29 mars, vers 2 heures de l'après-midi. Le phénomène commencera à Paris à 13 h. 15 m.; à Bourges, à 13 h. 11 m.; à Marseille, à 13 h. 7 m. Mais ce sera une faible éclipse, la Lune cachant à peine un tiers du Soleil.

Et ce sera tout pour cette année; car l'éclipse totale du 29 septembre n'intéresse que l'Amérique du Nord et l'Amérique. Et déjà les Anglais ont décidé d'envoyer dans une file de la Sonde une belle mission pour étudier le phénomène, en vue de contrôler les théories astronomiques. Comme toujours, en France, nous avons le temps et au moment voulu on se débrouillera en appliquant le système D... qui réussit rarement dans une expédition scientifique.

UNE ANNÉE DE COMÈTES
Désirez-vous au contraire des détails sur la visibilité des planètes, nos calculs sont prêts depuis longtemps. Le plus grand éclat de Vénus, l'astre du Berger, aura lieu le 21 octobre et le 31 décembre. Saturne sera au meilleur moment pour l'observation à la fin du mois de mars, et Jupiter au commencement d'avril, dans la Vierge.

Quant à Mars, sa plus grande approche aura lieu le 10 juin, mais la planète sera encore à un peu plus de 63 millions de kilomètres et il faudra attendre 1924 pour l'examiner de plus près.

Mais les astronomes se rattrapent sur les comètes; sans compter celles que nous n'attendons pas et qui nous rendent d'inopinéés visites, nous pouvons compter sur le retour d'une dizaine (ou presque) de comètes périodiques; celle des comètes Barnard et Spitzer qui n'ont pas été observées, la première depuis 1854, la seconde depuis 1890. La belle comète Daniel vient de passer en 1920, mais attendez avec impatience. Une autre, aperçue en 1916, devrait être visible le 17 octobre, mais son grand éloignement ne permettra pas de l'apercevoir à l'œil nu. Dans ce même mois, peut-être, reverrons-nous la comète Perrine de 1898 et la troisième de 1909.

En attendant bien deux autres encore, mais les routes célestes ne sont pas à l'abri du danger et le retour des deux vagabondes paraît assez problématique. Il s'agit d'abord d'une comète découverte par de Vico en 1848; elle met si longtemps pour opérer sa révolution autour du Soleil qu'elle ne revient dans nos parages que tous les 75 ans. Les chances de la rencontrer sur un avertissement sont donc non nulles, et l'astre léger pourrait fort bien nous que le rendez-vous.

N'est-ce pas d'ailleurs ce qui dut arriver à celle de Brorsen, découverte la même année,